

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme BORSATO et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 13 décembre 2012

Publié le 21 décembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Louise BORSATO
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	M. Norbert CHEVIGNY
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER		Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François DESEILLE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Nelly METGE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Elisabeth BIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Rémi DELATTE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Actualisation des autorisations de programme**

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Au vu des crédits prévus dans le cadre du Budget Primitif 2013, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits correspondants :

#### **◆ Participation au financement de la LINO**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 36 900 000 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Au vu de l'échéancier des crédits de paiement établi par la DREAL, il est proposé de réviser les crédits de paiement ultérieurs conformément à cette prévision, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
Montants	36 900 000 €	14 352 728 €	8 112 765 €	6 000 000 €	8 434 507 €
Affectation			Chapitre 204		

#### **◆ Convention ANRU**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2012-2014 selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
Montants	14 200 000 €	5 421 579 €	2 000 000 €	3 500 000 €	3 278 421 €
Affectation			Chapitre 204		

**◆ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmations antérieures à 2009**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 864 074 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2012 – 2013, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
Montants	6 864 074 €	6 277 978 €	432 690 €	153 406 €	-
Affectation			Chapitre 204		

**◆ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 407 575 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2012 – 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)			
			2012	2013	2014	2015
Montants	6 407 575 €	3 969 718 €	1 475 231 €	190 000 €	441 753 €	330 872 €
Affectation			Chapitre 204			

**◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2010 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 819 329 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2012 – 2014, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
Montants	6 819 329 €	1 620 129 €	2 568 300 €	2 630 900 €	-
Affectation			Chapitre 204		

**◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2011 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 000 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 6 985 629 €,  
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2012 – 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)			
			2012	2013	2014	2015
Montants	6 985 629 €	787 250 €	3 346 639 €	2 480 014 €	310 526 €	61 200 €
Affectation			Chapitre 204			

**◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2012 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 947 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 7 814 500 €,  
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2012 – 2015, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2012	2013	2014	2015
Montants	7 814 500,00 €	2 202 100 €	2 779 440 €	2 152 760 €	680 200,00 €
Affectation		Chapitre 204			

**◆Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2013 :**

- **Montant de l'autorisation de programme : 9 420 000 €**
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme,
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2013	2014	2015	2016
Montants	9 420 000 €	1 959 700 €	5 068 400 €	2 329 300 €	62 600 €
Affectation		Chapitre 204			

**Réalisation de 2 lignes de tramway :**

- **Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2014 : 381 250 000 € HT et 451 113 000 € TTC**

Il est proposé de réviser les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2012 – 2014, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
En K€ HT	381 250	217 188	127 258	28 329	8 474
En K€ TTC	451 113	250 013	155 887	35 078	10 135
Affectation			Chapitre 20 - 21 - 23		

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus.